

Le 11 avril 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 11 avril 2016, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Diane Paquette ainsi que messieurs les conseillers David Guévin, Jean-Claude Guévin, Mario Laplante et Laurent Marcotte formant quorum et sous la présidence de monsieur le maire Daniel Coutu.

Est absent : la conseillère Maude Lemire-Comeau.

56 contribuables sont présents à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2016-04-01**

Il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 14 mars 2016;
5. Adoption des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités et des activités du mois;
7. Avis de motion – Règlement établissant une politique d'aide financière et de soutien aux organismes et regroupements de la Municipalité;
8. Avis de motion – Règlement établissant une politique de développement et de financement des travaux d'infrastructures lors d'ouverture de rues publiques;
9. Révision budgétaire 2016 – OMH de Saint-Léonard-d'Aston;
10. Subvention à la construction résidentielle;
11. Location du panneau publicitaire situé sur le lot 5 230 508;
12. Mandat – Nouvelle présentation du journal municipal L'En-Train;
13. Remerciements – Madame Marthe Proulx;
14. Période de questions (10 minutes);
15. Transport collectif;
16. Demande à la CPTAQ – Projet de bassin d'irrigation – Proculteur inc.;
17. Vente de terrain à «Investissements 200 Rue Carter Québec Limitée»;
18. Adjudication de contrat – Balayage des rues 2016;
19. Demande de fermeture de fossé – Monsieur Dany Richer;
20. Acquisition d'une camionnette;
21. Période de questions;
22. Levée de l'assemblée.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 14 mars 2016
2016-04-02

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2016 a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2016, tel que rédigé.

5. Adoption des comptes payés et à payer
2016-04-03

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées aux membres du conseil au montant de 178 191.65\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 2 avril 2016 totalisant 40 582.21\$;
- D'approuver la liste des comptes payés en date du 31 mars 2016 totalisant 22 413.69\$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 31 mars 2016 totalisant 115 195.75\$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

6. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

7. Avis de motion – Règlement établissant une politique d'aide financière et de soutien aux organismes et regroupements de la Municipalité
2016-04-04

Avis de motion est donné par le conseiller Laurent Marcotte qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement visant à établir une politique d'aide financière et de soutien aux organismes et regroupements de la Municipalité.

8. Avis de motion – Règlement établissant une politique de développement et de financement des travaux d'infrastructures lors d'ouverture de rues publiques
2016-04-05

Avis de motion est donné par la conseillère Diane Paquette qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement visant à établir une politique de développement et de financement des travaux d'infrastructures lors d'ouverture de rues publiques.

9. Révision budgétaire 2016 – OMH de Saint-Léonard-d’Aston
2016-04-06

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d’Aston a reçu une copie du budget révisé 2016 de l’OMH de Saint-Léonard-d’Aston relatif à des modifications dans les dépenses approuvées en décembre 2015;

CONSIDÉRANT que pour le budget révisé 2016, il y a un déficit de 53 233 \$, dont 10 % doit être assumé par la Municipalité, ce qui représente un montant de 5 323 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- Que les membres du conseil approuvent le budget révisé 2016, daté du 10 mars 2016, de l’Office municipal d’habitation de Saint-Léonard-d’Aston.

10. Subvention à la construction résidentielle
2016-04-07

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2015-01 qui prévoient le versement d’une subvention lors de la construction d’un nouveau bâtiment résidentiel dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d’Aston a reçu, de l’évaluateur de la MRC Nicolet-Yamaska, suite à la construction d’une nouvelle résidence, le certificat d’évaluation suivant :

<u>Nom et adresse</u>	<u>Évaluation</u>	
Britanny Cayer et Frédéric Courchesne-Carignan	45, rue Deslandes	204 400 \$
Félix Campeau-Guévin	141, rue Allard	125 100 \$
Jonathan Lavoie	137, rue Allard	119 200 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D’autoriser, conformément au règlement numéro 2015-01, le versement de la subvention à la construction résidentielle suivante :

<u>Nom et adresse</u>	<u>Évaluation</u>	
Britanny Cayer et Frédéric Courchesne-Carignan	45, rue Deslandes	3 000 \$
Félix Campeau-Guévin	141, rue Allard	3 000 \$
Jonathan Lavoie	137, rue Allard	2 000 \$

11. Location du panneau publicitaire situé sur le lot 5 230 508
2016-04-08

CONSIDÉRANT que Gestion Céré inc., a déposé un projet pour utiliser le panneau publicitaire situé sur lot 5 230 508 (ancien terrain de Commonwealth Plywood), appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est disposée à louer cet espace publicitaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D’approuver le projet de Gestion Céré inc. tel que présenté aux membres du conseil municipal;
- Que l’entente de location aura une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement d’une année à compter du 1^{er} mai 2016;

- Que le prix de location sera de 1 000 \$, plus les taxes applicables, par année;
- Que l'aménagement, l'entretien et les réparations du panneau publicitaire seront à la charge du locataire;
- Qu'aucune modification au panneau publicitaire ou au contenu publicitaire n'est autorisée sans le consentement de la Municipalité;
- Que le maire, monsieur Daniel Coutu et le directeur général, monsieur Donald Nicole, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

**12. Mandat – Nouvelle présentation du journal municipal L'En-Train
2016-04-09**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire apporter des changements significatifs au niveau du graphisme, du format et du contenu du journal municipal;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire augmenter le nombre de parution de son journal à 10 par année;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire que la première parution de son nouveau journal soit en juin prochain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé, une offre de service à quatre (4) graphistes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes;

Soumissionnaire	Prix soumis
Lettrage Griffon	50 \$ / heure
Marie-Josée Rivard	40 \$ / heure
Dylem infographie	25 \$ / heure
Les productions de l'imprimure inc.	Aucune offre soumise

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De confier le mandat de conception graphique du nouveau journal municipal à «Dylem infographie» au taux horaire 25 \$ / heure, plus taxes.

Le maire, monsieur Daniel Coutu, précise ce qui suit : Bien qu'il soit en accord avec la décision prise, il est plutôt en désaccord avec le processus ayant mené à cette décision, jugeant que ce processus a manqué de respect à l'égard de madame Marthe Proulx, instigatrice et responsable du Journal L'En-Train jusqu'à aujourd'hui.

**13. Remerciements – Madame Marthe Proulx
2016-04-10**

CONSIDÉRANT que la Municipalité assumera la coordination et la préparation des prochaines éditions du journal municipal;

CONSIDÉRANT que madame Marthe Proulx a été en charge de la préparation du journal municipal l'En-Train ces neuf (9) dernières années;

CONSIDÉRANT que la Municipalité reconnaît le dévouement et l'implication de madame Proulx au sein de sa communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De remercier sincèrement madame Marthe Proulx pour les services qu'elle a rendu à la communauté de Saint-Léonard-d'Aston ces neuf (9) dernières années.

14. Période de questions (10 minutes)

Début : 19 h 42

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 19 h 56

**15. Transport collectif
2016-04-11**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 2016-03-75 adoptée à la séance du 16 mars 2016, la MRC de Nicolet-Yamaska a déclaré son intention de prendre compétence en transport collectif sur l'ensemble de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston ne délègue pas sa compétence relativement au transport collectif.

**16. Demande à la CPTAQ – Projet de bassin d'irrigation – Proculteur inc.
2016-04-12**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation pour l'aliénation d'une partie du lot 5 231 809 du cadastre du Québec, contenant en superficie 24 000 m², en faveur de Proculteur inc., sera présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que Proculteur inc. désire utiliser ce terrain pour y aménager un bassin d'irrigation pour la culture de pommes de terre;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun impact négatif sur le potentiel agricole du lot visé;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aurait aucune conséquence sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de ces dernières;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura aucun impact sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que le projet vise à la préservation des ressources en eau;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- QUE le conseil municipal recommande la présente demande d'autorisation à la CPTAQ pour aliéner une partie du lot 5 231 809 du cadastre du Québec, contenant en superficie 24 000 m², en faveur de Proculteur inc..

**17. Vente de terrain à «Investissements 200 Rue Carter Québec Limitée»
2016-04-13**

CONSIDÉRANT qu'«Investissement 200 Rue Carter Québec Limitée» désire acquérir les lots 5 791 560, 5 791 561 et 5 791 562 du cadastre du Québec situés dans la zone industrielle de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est disposée à vendre ces lots;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De vendre à «Investissement 200 rue Carter Québec Limitée» les lots 5 791 560 et 5 791 561 du cadastre du Québec, avec toutes les servitudes actives et passives pouvant affectées les lots vendus aux conditions suivantes :
 - Le prix de vente sera de 0.40 \$/pi², plus les taxes applicables;
 - L'acquéreur assumera tous les frais d'arpentage et de notaire pour la préparation du contrat de vente;
 - Les frais de raccordement d'aqueduc et d'égout à la rue Carter seront assumés par l'acquéreur;
 - La Municipalité consent au raccordement des services par la rue Nadeau, le cas échéant;
 - La Municipalité assumera les frais de nettoyage de fossé et d'aménagement de deux (2) entrées sur la rue Carter;
 - L'obligation pour «Investissement 200 rue Carter Québec Limitée» :
 - Agrandir son usine existante d'une superficie minimale 140 000 pi², en partie sur les lots vendus;
 - Terminer la construction avant le 31 décembre 2017;
 - Ne pas revendre en tout ou en partie le terrain vendu sans le consentement de la Municipalité;
 - Rétrocéder à la Municipalité le terrain vendu dans le cas où la construction n'est pas terminée avant le 31 décembre 2017. La Municipalité remboursera alors à l'acquéreur 90% du prix de vente. Les améliorations faites au terrain appartiendront à la Municipalité comme dommages liquidés. La clause de rétrocession deviendra nulle si l'acte de cession n'est pas signé dans l'année suivant la date de la fin des travaux;
- De vendre à «Investissement 200 rue Carter Québec Limitée», si cette dernière le désire, le lot 5 791 562 du cadastre du Québec, avec toutes les servitudes actives et passives pouvant affectées le lot vendu aux conditions suivantes :
 - Le prix de vente sera de 0.40 \$/pi², plus les taxes applicables;
 - L'acquéreur assumera tous les frais d'arpentage et de notaire pour la préparation du contrat de vente;
 - L'obligation pour «Investissement 200 rue Carter Québec Ltée» d'acquérir les lots 5 791 560 et 5 791 561 du cadastre du Québec préalablement ou au même moment;
 - La Municipalité assumera les frais de relocalisation du fossé de drainage le long du lot 5 230 972;
 - L'obligation pour l'acquéreur de consentir en faveur de la Municipalité, les servitudes suivantes :
 - Une servitude de passage d'environ 20 pieds de largeur sur toute la longueur du lot 5 791 562, le long du lot 5 230 972, afin d'entretenir le nouveau fossé de drainage.
 - Une servitude afin de permettre aux déneigeuses de la rue Nadeau de faire demi-tour sur une partie du lot 5 791 562.
- QUE le maire, monsieur Daniel Coutu et le directeur général/secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Donald Nicole, soient autorisés à signer le contrat de vente et tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

18. Adjudication de contrat – Balayage des rues 2016
2016-04-14

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé, le 16 mars 2016, une soumission à deux (2) entreprises afin d'effectuer le balayage et le nettoyage des rues du village entre le 18 et le 30 avril prochain;

CONSIDÉRANT que seulement «Les Entreprises Clément Forcier inc.» a soumis une offre conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de balayage des rues du village aux «Entreprises Clément Forcier inc.» pour un montant forfaitaire de 2985 \$, plus taxes.

19. Demande de fermeture de fossé – Monsieur Dany Richer
2016-04-15

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Dany Richer concernant la fermeture du fossé en façade de son terrain (matricule # 9107-08-6530) qui donne sur la rue de l'Exposition;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privées et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés qui exige l'autorisation du conseil municipal avant de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT l'état des lieux et la recommandation de l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser Monsieur Dany Richer à fermer, à ses frais, le fossé en façade de son terrain (matricule # 9107-08-6530) qui donne sur la rue de l'Exposition;
- Que les travaux devront être exécutés conformément au règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privées et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés et sous la supervision de l'inspecteur municipal.

20. Acquisition d'une camionnette
2016-04-16

CONSIDÉRANT que la disposition de certains véhicules et équipements du Service des travaux publics a rapporté, jusqu'à présent, la somme de 132 655\$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a acquis, à même ce produit de disposition, des nouveaux véhicules et équipements pour la somme de 105 811\$, soit un nouveau tracteur Kubota au coût de 83 396.00\$ et une nouvelle camionnette Ford au coût de 22 415.00\$;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution 2016-02-12, la Municipalité avait autorisé une dépense de 13 000 \$, plus taxes, pour l'achat d'une deuxième camionnette usagée pour le Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De ratifier l'achat d'une camionnette usagée de marque Chevrolet, modèle Silverado 1500, année 2010, avec boîte de huit pieds et 51 843 km, pour le prix de 14 946.75 \$, taxes incluses.

21. Période de questions

Début : 20 h 05

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 21 h 00

**22. Levée de l'assemblée
2016-04-17**

Il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu de lever la séance à 21 h 05.

Daniel Coutu, maire

Donald Nicole, directeur général